

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_0579_CC

**TRAVAUX : TERRASSEMENT EN TRAVERSEE DE
CHAUSSÉE POUR RACCORDEMENT AU RESEAU**

**DU 13 FEVRIER 2023 AU 17 FEVRIER 2023
DE 08H00 A 18H00-**

**LA POSTELLERIE DU HAUT
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG
OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre
2022 portant sur les délégations de fonction et de
signature attribuées aux adjoints au Maire, aux
maires délégués et aux conseillers municipaux
délégués, complété par l'arrêté N°
AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la SARL PLATON pour le compte
de GRDF en date du 17 Janvier 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 13 FEVRIER 2023 AU 17 FEVRIER 2023- DE 08H00 A 18H00

ARTICLE 1^{er} -LA POSTELLERIE DU HAUT-plan joint en annexe-

La rue sera barrée, quand l'entreprise sera sur place, le temps des opérations-

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux et réservé à l'Éts Platon, le temps des opérations-

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).

Numéro SIRET entreprise : 339 772 444 00016

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la SARL PLATON (163 rue Henri Barbusse 50130 Cherbourg Octeville), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 6 février 2023,

Pour le Maire et par délégation

Le Maire adjoint,

Pierre-François LEJEUNE



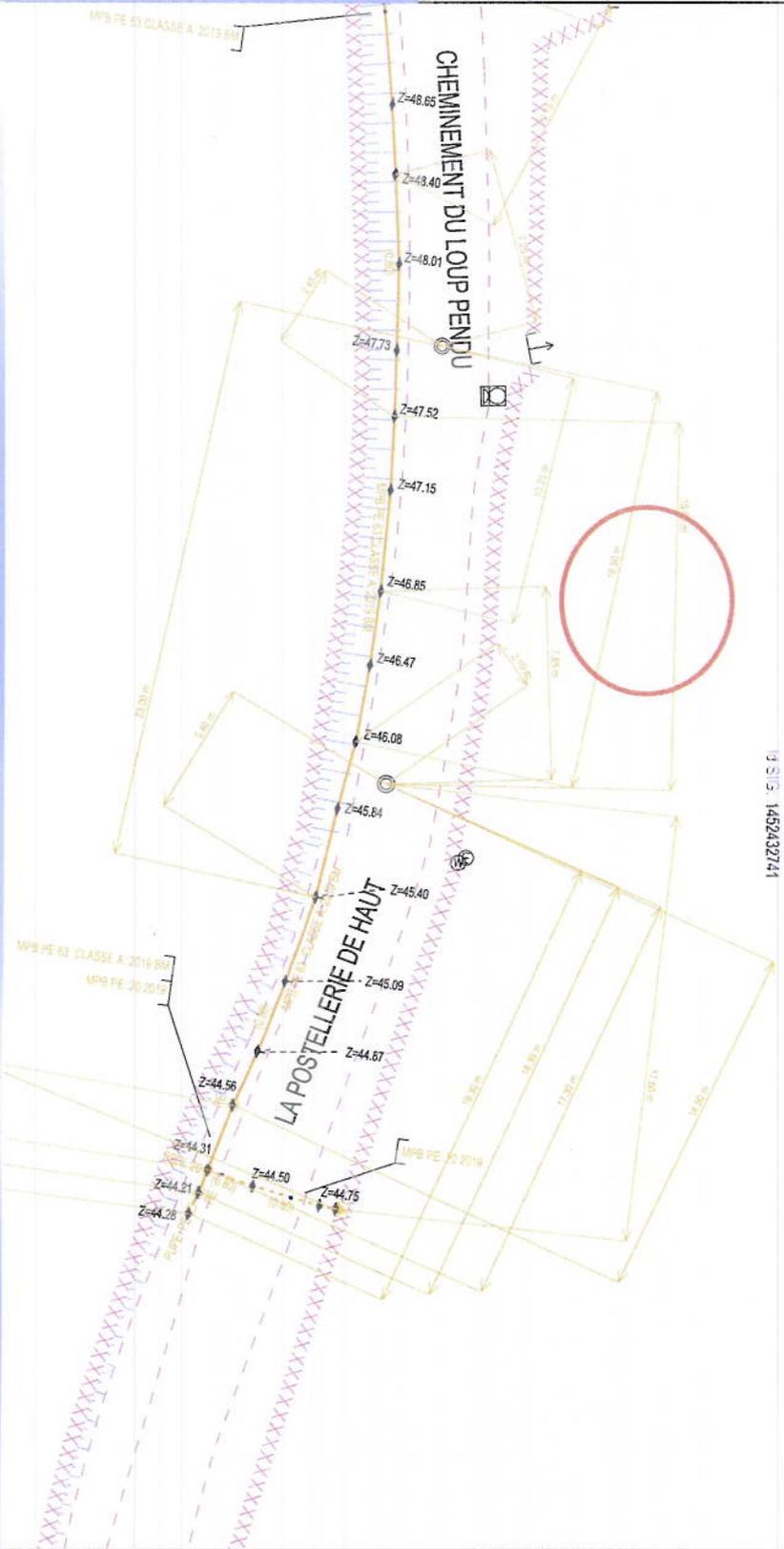
Echelle: 1:200
 0m 2m 4m 6m 8m 10m
 Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.
 Plan à usage interne exclusivement.



Code INSEE: 50129
 Date d'impression: 08/12/2022
 Page 1 sur 1

OSR	0201616481
PCE	45065267727770
CLIENT	LA POSTELLERIE
ADRESSE	LE LOUP PENDU
CP/INSEE	50130 50129
COMMUNE	CHERBOURG- OCTEVILLE 50130

PLATON		
MPPB	PE	63
Branchement Neuf		



3 SIG: 1452432741

INFORMATION TERRAIN

Ø Branchement 20 32
 Autre :

Type De Pose Tranchée Forage Fonçage

Prise PBD1 MBDI DPBE

Date des Travaux

Profondeur

Branchement Perpendiculaire OUI NON

Fourreau Posé OUI NON

Réseau Mal Positionné OUI NON

Fond De Plan Faux OUI NON

La cotation des branchements doit être précisée au centimètre près et en Classe A

ENTREPRISE _____
 INTERVENANT _____
 SIGNATURE _____